



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> juillet 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-neuvième session

Point 1 de l'ordre du jour

### Questions d'organisation et de procédure

#### Déclaration du Président

#### PRST 29/...

#### Renforcer l'efficacité du Conseil des droits de l'homme

À la ... séance, le ... juin 2015, le Président du Conseil des droits de l'homme a fait la déclaration ci-après :

« *Le Conseil des droits de l'homme,*

*Réaffirmant* les résolutions de l'Assemblée générale 60/251 en date du 15 mars 2006, et 65/281 en date du 17 juin 2011, et les résolutions du Conseil des droits de l'homme 5/1 en date du 18 juin 2007, sur la mise en place des institutions, et 16/21 en date du 25 mars 2011, sur le réexamen des activités et du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme,

*Reconnaissant* que le Conseil des droits de l'homme devrait continuer de remplir son mandat d'une manière efficace et effective, comme le souligne l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251,

1. *Décide* de continuer d'améliorer le calendrier annuel indicatif des résolutions du Conseil des droits de l'homme, conformément à sa résolution 16/21, en concertation avec les principaux auteurs, et encourage les États à envisager, de leur propre chef, la biennialisation et la triennialisation de leurs initiatives;

2. *Décide aussi* que le Bureau, en concertation avec le Groupe consultatif et en tenant dûment informés les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, fera des recommandations et définira les modalités permettant d'adapter la durée de ces mandats, à titre exceptionnel, pour mieux répartir dans le temps le processus de nomination, notamment selon les cycles du Conseil, et présentera ces recommandations au Conseil à sa trentième session pour examen et adoption;

3. *Décide également* que les candidats présélectionnés par le Groupe consultatif peuvent demander que leur entretien se déroule dans n'importe laquelle des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;



4. *Demande* au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de concevoir, gérer et appuyer, dès que possible et au plus tard pour la trente et unième session, une page web plus identifiable, plus accessible et plus conviviale sur le Conseil des droits de l'homme, ses mécanismes et ses procédures, y compris un extranet facile à utiliser, doté de fonctions telles que des alertes techniques, et visant le multilinguisme. ».

---